Jégard Créatis

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

ASSOCIATION ISATIS

20 rue Pasteur
94270 LE KREMLIN BICÊTRE

SIREN : 383 247 533
APE : 8710A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

ASSOCIATION ISATIS

20 rue Pasteur
94270 LE KREMLIN BICÊTRE

SIREN : 383 247 533
APE : 8710A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ISATIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code du commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note 3.3 concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC 2018-06 ainsi que du règlement ANC 2019-04.
- La note 3.3 concernant le changement de méthode de comptabilisation de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables des fonds propres et des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et du règlement 2019-04 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE
ESIGNATURES de la part de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 14/06/2021 17:01:11
Signé avec le code à usage
unique : 687607

Catherine SAGE
Associée

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06 et 2019-04)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	199 332	178 531	20 802	5 130
Frais de recherche et de développement	-	-	-	
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 374 596	1 015 058	359 539	296 556
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	
Avances et acomptes	-		-	
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	-	-	-	
Constructions	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 939 952	7 112 647	1 827 306	1 551 806
Autres immobilisations corporelles	15 418 619	12 892 469	2 526 150	2 775 652
Immobilisations corporelles en cours	62 080	-	62 080	43 127
Avances et acomptes	-		-	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	-	-	-	
Autres titres immobilisés	-	-	-	
Prêts	-	-	-	
Autres	119 210		119 210	119 132
Total I	**26 113 790**	**21 198 704**	**4 915 086**	**4 791 402**
ACTIF CIRCULANT			-	
Stocks et en-cours	-	-	-	
Avances et acomptes	160 453		160 453	175 224
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 531 558	308 362	8 223 196	6 496 457
Créances reçues par legs ou donations	-		-	
Autres	1 442 199		1 442 199	1 494 971
Valeurs mobilières de placement	340		340	341
Instruments de trésorerie	-		-	
Disponibilités	11 042 579		11 042 579	2 179 403
Charges constatées d'avance	254 072		254 072	303 064
Total II	**21 431 199**	**308 362**	**21 122 837**	**10 649 461**
Frais d'émission des emprunts (III)	-		-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecarts de conversion Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**47 544 989**	**21 507 066**	**26 037 923**	**15 440 863**

ASSOCIATION ISATIS

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon CRC 2018-06 et 2019-04)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		2 416 479
Fonds propres statutaires	0	
Fonds propres complémentaires	7 357 628	
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	
Fonds propres complémentaires	0	
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		4 021 940
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		-4 905 321
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation	0	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	3 968 876
Réserves pour projet de l'entité	3 948 276	
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlée	*3 948 276*	
Autres	107 893	
Report à nouveau	-11 045 309	-5 135 344
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion	*-5 592 806*	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 602 823	-103 978
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*747 321*	
Situation nette (sous total)	**1 971 312**	**262 652**
Fonds propres consomptibles	0	
Subventions d'investissement	532 327	
Provisions réglementées	352 520	
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		441 873
Provisions réglementées		1 859 508
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**2 856 159**	**2 564 032**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	
Fonds dédiés	1 526 643	
Total II	**1 526 643**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	66 393	26 393
Provisions pour charges	952 417	89 021
Total III	**1 018 810**	**115 414**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		211 833
- sur autres ressources		
Total III bis		**211 833**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 019 957	
Emprunts et dettes financières diverses	1 741 617	1 852 847
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 514 638	2 763 161
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	11 639 716	7 215 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	530 418	491 664
Instruments de trésorerie	0	
Produits constatés d'avance	189 964	226 725
Total IV	**20 636 310**	**12 549 583**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**26 037 923**	**15 440 863**

ASSOCIATION ISATIS

COMPTE DE RESULTAT Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon CRC 2018-06	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	-	
dont ventes de dons en nature	-	
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Ventes de prestations de service	456 733	
dont parrainages	-	
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*390 013*	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	65 020 984	
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*64 140 778*	
Subventions		130 058
Produits liés à des financements réglementaires		60 842 600
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	-	
Mécénats	-	
Legs, donations et assurances-vie	-	
Contributions financières	-	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 185	41 838
Utilisations des fonds dédiés	248 301	
Autres produits	360 753	519 672
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	**66 117 956**	**61 534 168**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	25 015 360	24 503 766
Aides financières	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 934 666	2 964 123
Salaires et traitements	24 852 739	23 055 912
Charges sociales	9 740 202	9 325 651
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 762 472	1 822 497
Dotations aux provisions		72 299
Reports en fonds dédiés	56 123	
Autres charges	183 480	
Aides financières		
Autres charges		56 778
Total II	**64 545 042**	**61 801 026**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**1 572 914**	**- 266 859**

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	
Autres intérêts et produits assimilés	-	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	-	
Différences positives de change	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total III	-	-
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	1 751	2 043
Différences négatives de change	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	
Total IV	**1 751**	**2 043**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 1 751**	**- 2 043**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**1 571 163**	**- 268 902**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 102 689	103 129
Sur opérations en capital	58 185	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	260 447
Total V	**2 160 874**	**363 576**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 129 214	101 736
Sur opérations en capital	-	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	238 903
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**31 660**	**22 937**
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	
Total des produits (I + III + V)	**68 278 830**	**61 897 744**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**66 676 007**	**62 143 709**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		196 295
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		54 308
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 602 823**	**- 103 978**
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*747 321*	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	
Prestations en nature	-	
Bénévolat	-	
TOTAL	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	
Mises à disposition gratuite de biens	-	
Prestations en nature	-	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	-	
TOTAL	-	

ASSOCIATION ISATIS
20 rue Pasteur
94270 KREMLIN BICETRE

ANNEXE

Table des matières

1 Préambule 3
2 Présentation de L'entité et de ses activités 3
2.1 Présentation de l'entité 3
2.2 Faits significatifs 3
3 Règles et méthodes comptables 4
3.1 Principes comptables 4
3.2 Evènements postérieurs à la clôture 4
3.3 Changements de méthodes comptables 5
3.4 Principales méthodes utilisées 5
3.4.1 Agrégation des comptes annuels 5
3.4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.4.3 Créances et dettes 6
3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) 6
3.4.5 Provisions pour risques et charges 6
3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables 6
3.4.7 Provisions réglementées 7
3.4.8 Fonds dédiés 7
3.4.9 Indemnités de fin de carrière 7
4 Informations relatives au bilan 8
4.1 Actif 8
4.1.1 Tableau des immobilisations 8
4.1.2 Tableau des dépréciations 10
4.1.3 Etat des créances 10
4.1.4 Détail des produits à recevoir 11
4.1.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement 11
4.1.6 Détail des charges constatées d'avance 11
4.2 Passif 12
4.2.1 Variation des fonds propres 12
4.2.2 Report à nouveau 13

4.2.3 Détermination du résultat effectif global 13
4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements 14
4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets 15
4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges 15
4.2.7 Etat des dettes 16
4.2.8 Détail des charges à payer 17
4.2.9 Détail des produits constatés d'avance 17
5 Informations relatives au compte de résultat 18
5.1 Présentation du compte de résultat 18
5.2 Présentation des produits d'exploitation 18
5.3 Détail des financements publics 20
5.4 Charges et produits exceptionnels 21
5.5 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie 21
6 Autres informations 22
6.1 Contributions volontaires en nature 22
6.2 Transactions effectuées avec des contreparties 22
6.3 Engagements hors bilan 23
6.3.1 Engagements financiers 23
6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles 23
6.4 Effectif moyen 24
6.5 Honoraires du commissaire aux comptes 24
6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants 24

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 26 037 923 €
- Total du compte de résultat (produits) : 68 278 830 €
- Résultat de l'exercice : 1 602 823 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

Association de la loi de 1901 créée en 1989, L'Association ISATIS gère aujourd'hui un ensemble diversifié et innovant d'établissements et de services à but non lucratif pour personnes âgées :

- des hébergements pour personnes âgées dépendantes : 16 EHPAD, situés majoritairement en Île-de-France, ainsi qu'en Bretagne (à Rennes) et dans le Centre (à Tours et Bourges),
- des structures favorisant le maintien à domicile et l'aide aux aidants : à Paris, un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et deux accueils de jour thérapeutiques pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,
- des logements diversifiés et adaptés aux besoins des personnes âgées : une unité de vie de 22 places dans un immeuble d'habitation parisien du 15e arrondissement et un établissement pour personnes âgées de 23 studios à proximité d'un EHPAD

Soucieuse de répondre à la différenciation des besoins des personnes âgées, ISATIS gère ainsi une palette d'établissements et de services destinés à conforter le maintien à domicile et à offrir des formules d'hébergement adapté. Son expertise s'est développée dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés : un EHPAD dédié, des accueils de jour, la création de PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) au sein de plusieurs établissements.
Par ailleurs, ISATIS a développé un bureau d'études et de conseil en gérontologie. Les collectivités locales, les organismes HLM et les autres associations peuvent y recourir pour concevoir, réaliser et adapter les équipements pour personnes âgées.
Dans le cadre de son modèle associatif, ISATIS favorise les liens entre les instances décisionnelles, la direction générale et les cadres dirigeants des établissements. Elle consacre une attention prioritaire à la formation et à la qualification de ses salariés.

2.2 Faits significatifs

La période de l'année 2020 est marquée par la pandémie COVID-19, qui a nécessité des dispositions prises dans l'urgence pour faire face aux besoins des établissements et services, tant sur le plan des achats que de l'organisation. Un important impact financier se retrouve sur l'exercice 2020.

Plusieurs périodes se sont succédées :

- un confinement général dans une situation de crise lors de la première vague épidémique
- une période d'été avec une surveillance accrue avant la deuxième vague épidémique
- de nouveau des restrictions importantes à l'automne du fait de la deuxième vague.

Ces différentes périodes ont été marquées par la mise en place de mesures exceptionnelles décidées par les pouvoirs publics qui ont également eu des conséquences importantes sur les comptes en 2020.

Dans ce contexte inédit, d'adaptation constante des établissements et services pour préserver la sécurité des résidents et des personnels, la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, et préserver l'équilibre financier de l'ensemble de l'Association, a pu être maintenue.

Dans ce cadre, l'Association a bénéficié d'un Prêt Garanti par l'Etat de 3 000 000 € ainsi que d'un report d'échéance vis-à-vis des organismes sociaux (URSSAF, Retraite) et fiscaux (Taxe sur les salaires).

L'Association a également procédé à la réception de la première tranche des travaux de reconstruction de l'établissement situé à Vernouillet, fin octobre. Le déménagement de 69 résidents dans ces nouveaux locaux s'est déroulé avec de multiples précautions début novembre pendant la deuxième vague épidémique.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Au début de l'année 2021, la crise sanitaire se poursuit avec le prolongement de la loi d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin à minima. Le confinement décidé ce début d'année 2021 ne favorise pas la remontée des taux d'occupation sur certains établissements de petite couronne de l'Ile-de-France, sans toutefois remettre en cause la poursuite de l'activité à ce stade.

3.3 Changements de méthodes comptables

Changements de méthode de comptabilisation, application rétrospective :

L'application pour la première fois des règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04, à compter du 1er janvier 2020, n'a entrainé aucun changement de règle de comptabilisation.

L'application du règlement 2018-06 et 2019-04 a entrainé des changements de présentation au niveau du bilan et du compte de résultat 2020 et l'ajout d'information dans la présente annexe.

La comptabilisation de la Provision pour l'Indemnité de Départ en Retraite constitue un changement de méthode comptable pour un montant de 863 396 €.

Les méthodes d'évaluation ayant permis de calculer cette indemnité sont décrites au paragraphe 3.4.9.

3.4 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Les établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire :

- EHPAD "Les Fioretti" à Bourges (18)
- EHPAD "Les Maisons de la Touche" à Rennes (35)
- EHPAD "La Maison des Ateliers" à Rennes (35)
- EHPAD "La Source" à Tours (37)
- EHPAD "La Pirandelle" à Paris 13ème
- EHPAD "La Villa Danielle Torelli" à Paris 15ème (75)
- PETITE UNITE DE VIE « La Nouvelle Maison » à Paris 15ème (75)
- EHPAD "La Forestière" à Arbonne-La-Forêt (77)
- EHPAD "La Résidence" à Vernouillet (78)
- EHPAD "La Citadine" à Massy (91)
- EHPAD "Sainte-Marthe" à Bois-Colombes (92)
- EHPAD "La Maison des Poètes" à Malakoff (92)
- EHPAD "La Maison des Lumières" à Saint-Denis (93)
- EHPAD "La Maison du Soleil" à Aubervilliers (93)
- EHPAD "La Maison des Vergers" à Montreuil (93)
- EHPAD "La Maison de la Bièvre" à Cachan (94)
- EHPAD "Résidence Simone VEIL" à Maisons-Alfort (94)
- SSIAD à Paris 13ème (75)
- ACCUEIL DE JOUR "Mémoire Plus" à Paris 15ème (75)
- ACCUEIL DE JOUR "Les Portes du Sud" à Paris 13ème (75)

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.4 détaille les résultats par établissement.

3.4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	3 à 5 ans
Logiciel	2 à 5 ans
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.4.5 Provisions pour risques et charges

Elles concernent des litiges en cours ou des charges non encore certaines à la date de la clôture de l'exercice.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

3.4.7 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS

- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS

- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22, secteur SMS, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.4.8 Fonds dédiés

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce fonds dédié s'élève à 1 506 988 €.

3.4.9 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées. L'engagement a été calculé selon la méthode rétrospective au prorata temporis et évalué à 913 655 €.

L'engagement pour IFC est évalué selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 62 ans
- Rotation du personnel : 13,95%
- Espérance de vie : selon table de mortalité INSEE 2014-2016
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 0,6%
- Taux de charges sociales retenu : 55 %.

La dotation de l'année s'élève à 39 233 €.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice **Approuvée**	**Retraitements**	Valeur brute début exercice **Retraitée**	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais établissement	181 075,31		181 075,31	18 256,98			199 332,29
Frais de recherche et de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 068 852,60		1 068 852,60	305 743,75			1 374 596,35
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL (I)	**1 249 927,91**		**1 249 927,91**	**324 000,73**			**1 573 928,64**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériel et outillage	797 376,65		797 376,65	66 778,10			864 154,75
Installations générales, aménagements divers	7 459 814,79		7 459 814,79	286 687,03			7 746 501,82
Matériel de tranport	264 868,24		264 868,24				264 868,24
Matériel de bureau et informatique	2 183 307,65		2 183 307,65	86 958,66			2 270 266,31
Mobilier	3 886 265,19		3 886 265,19	179 279,59			4 065 544,78
Autres immobilisations corporelles	8 355 892,02	-0,04	8 355 891,98	743 011,57		48 331,49	9 147 235,04
Immobilisations corporelles en cours	43 127,40		43 127,40	67 284,46		-48 331,49	62 080,37
Avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
TOTAL (II)	**22 990 651,94**		**22 990 651,90**	**1 429 999,41**			**24 420 651,31**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations et créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	119 131,71		119 131,71	78,00			119 209,71
TOTAL (III)	**119 131,71**		**119 131,71**	**78,00**			**119 209,71**
TOTAL (I+II+III)	**24 359 711,56**		**24 359 711,52**	**1 754 078,14**			**26 113 789,66**

- ***Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :***

L'année 2020 se caractérise par un niveau d'investissement courant plus faible qu'à l'habitude, en raison des priorités de gestion tournées vers la lutte contre la pandémie. A noter, un apport important d'un montant de 761 184,37 € concernant l'établissement de Vernouillet pour l'installation des résidents dans le nouveau bâtiment livré fin octobre.

ASSOCIATION ISATIS

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice **Approuvé**	**Retraitements**	Solde début exercice **Retraité**	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais établissement	175 945,74		175 945,74	2 585,01			178 530,75
Frais de recherche et de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	772 296,78		772 296,78	242 761,07			1 015 057,85
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL (I)	**948 242,52**		**948 242,52**	**245 346,08**			**1 193 588,60**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques matériel et outillag	668 217,64		668 217,64	42 760,13			710 977,77
Installations générales, aménagements div	5 834 426,09		5 834 426,09	441 718,20			6 276 144,29
Matériel de tranport	229 952,89		229 952,89	11 382,30			241 335,19
Matériel de bureau et informatique	1 837 179,79		1 837 179,79	179 843,78			2 017 023,57
Mobilier	3 317 774,53		3 317 774,53	189 273,55			3 507 048,08
Autres immobilisations corporelles	6 732 515,64		6 732 515,64	520 070,80			7 252 586,44
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
TOTAL (II)	**18 620 066,58**		**18 620 066,58**	**1 385 048,76**			**20 005 115,34**
TOTAL (I+II+III)	**19 568 309,10**		**19 568 309,10**	**1 630 394,84**			**21 198 703,94**

4.1.2 Tableau des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Solde début exercice **Approuvé**	**Retraitements**	Solde début exercice **Retraité**	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde en fin d'exercice
DEPRECIATIONS						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
Dont Donations temporaires d'usufruit						
- corporelles						
Dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	285 407,86	0,20	285 408,06	52 843,61	29 889,64	308 362,03
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations						
TOTAL	**285 407,86**		**285 408,06**	**52 843,61**	**29 889,64**	**308 362,03**
Dont dotations et reprises :						
- d'exploitation				52 843,61	29 889,64	
- financière						
- exceptionnelle						

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	119 209,71		119 209,71
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	8 531 557,58	8 531 557,58	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	1 442 198,86	1 442 198,86	
Charges constatées d'avance	254 071,68	254 071,68	
TOTAL	**10 347 037,83**	**10 227 828,12**	**119 209,71**
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.4 Détail des produits à recevoir

Détail des produits	Montants
Factures à établir	1 895 593
Remboursement de formation	142 472
Sommes à recevoir de l'Etat	183 046
Autres produits à recevoir	122 963
TOTAL	2 344 074

4.1.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Valeurs mobilières	339,58	339,58		
Total	**339,58**	**339,58**	-	-

4.1.6 Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges	Montants
Assurances	3 942
Maintenance	208 885
Abonnements	17 762
Honoraires	5 566
Loyers	17 917
TOTAL	254 072

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice			AFFECTATION DU RESULTAT	MODIFICATION AUTORITE	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant Approuvé	Montant Retraitements	Montant Retraité	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	**2 416 478**	**4 011 149**	**6 427 628**			**930 000**		**7 357 628**
Statutaires								
Complémentaires								
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables								
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise	**4 021 940**	**-4 021 940**	**0**					**0**
Statutaires								
Complémentaires								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	**3 968 876**		**3 968 876**	**127 837**	**-40 544**			**4 056 169**
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	3 860 983		3 860 983	127 837	-40 544			3 948 276
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*3 860 983*		*3 860 983*					*3 948 276*
Autres	107 893		107 893					107 893
Report à nouveau	**-5 135 344**	**-4 894 530**	**-10 029 874**	**-231 815**	**40 544**		**824 163**	**-11 045 309**
Dont activités SMS sous gestion contrôlée		-4 925 321	-4 925 321	156 678			824 163	-5 592 806
Excédent ou déficit de l'exercice	**-103 978**		**-103 978**	**103 978**		**1 602 823**		**1 602 823**
Dont activités SMS sous gestion contrôlée						747 321		747 321
Autres fonds propres/fonds associatifs								
Avances conditionnées								
Autres : à préciser								
Foonds associatifs avec droit de reprise	**-4 905 321**	**4 905 321**						
Apports								
Legs et donations								
RAN des activités SMS sous gestion contrôlée	-4 905 321	4 905 321						
SITUATION NETTE (I)	**262 651**	**0**	**262 651**	**0**		**2 532 823**	**824 163**	**1 971 311**
Fonds propres consomptibles								
Subventions d'investissement	441 873		441 873			148 639	58 185	532 327
Provisions réglementées	1 859 508	-1 506 988	352 520					352 520
TOTAL (II)	**2 301 381**	**-1 506 988**	**794 393**			**148 639**	**58 185**	**884 847**
TOTAL (I+II)	**2 564 031**	**-1 506 988**	**1 057 044**	**0**		**2 681 462**	**882 347**	**2 856 158**
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle								

4.2.2 Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début exercice			Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
	Approuvé	Retraitements	Retraité			
Report à nouveau sans droit de reprise						
Report à nouveau gestion libre	-5 115 344,38	10 791,00	-5 104 553,38	388 492,79	40 543,74	-5 452 502,43
Dépenses refusées	-20 000,00	20 000,00	0,00			0,00
Report à nouveau sous contrôle de tiers						
Report à nouveau	-3 906 350,01	-1 018 971,26	-4 925 321,27	1 150 991,03	483 505,54	-5 592 806,76
Charges rejetées						
Charges dont la prise en compte est différée	-998 971,26	998 971,26	0,00			0,00
TOTAL	**-10 040 665,65**	**10 791,00**	-10 029 874,65	**1 539 483,82**	**524 049,28**	-11 045 309,19

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1		
		Approuvé	Retraitements	Retraité
RESULTAT COMPTABLE	1 602 823,27	-103 978,18		-103 978,18
Reprise du résultat antérieur	151 156,09	-153 323,33		-153 323,33
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 753 979,36	-257 301,51		-257 301,51
Dont résultat effectif sous gestion propre	855 502,00	-15 711,67		-15 711,67
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	747 321,27	-241 589,84		-241 589,84

4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT	Résultat comptable N	Reprises excédents ou déficits antérieurs	Variation CP	Autres ajustements	Résultat administratif à affecter
LES FIORETTI	247 847,59	-88 778,10			159 069,49
LES MAISONS DE LA TOUCHE	20 140,66	-18 820,00			1 320,66
LA MAISON DES ATELIERS	-76 667,05				-76 667,05
LA SOURCE	197 826,60				197 826,60
LA PIRANDELLE	-149 826,86				-149 826,86
VILLA DANIELLE TORELLI	-182 347,88				-182 347,88
NOUVELLE MAISON	35 135,30	-10 000,00			25 135,30
LA FORESTIERE	58 619,85				58 619,85
LA RESIDENCE	-144 440,60				-144 440,60
LA CITADINE	-153 104,84				-153 104,84
SAINTE MARTHE	5 786,10	-75 000,00			-69 213,90
LA MAISON DES POETES	154 334,75				154 334,75
LA MAISON DES LUMIERES	285 041,07				285 041,07
LA MAISON DU SOLEIL	196 795,78				196 795,78
LA MAISON DES VERGERS	84 783,48				84 783,48
LA MAISON DE LA BIEVRE	-279 349,86				-279 349,86
RESIDENCE SIMONE VEIL	35 034,25				35 034,25
SSIAD	270 536,03	257 574,00			528 110,03
MÉMOIRE PLUS	63 979,06	47 029,00			111 008,06
LES PORTES DU SUD	77 197,84	39 151,19			116 349,03
Total gestion contrôlée	**747 321,27**	**151 156,09**		**0,00**	**898 477,36**

4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Approuvé	**Retraitements**	**Retraité**		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	211 833,23	1 506 987,90	1 718 821,13	56 123,04	248 301,09	0,00	0,00	1 526 643,08	
Total			1 718 821,13	56 123,04	248 301,09	0,00	0,00	1 526 643,08	0,00

4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice			**Changement de méhtode**	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
	Approuvé	**Retraitements**	**Retraité**				
Provisions pour risques	26 393,13		26 393,13		40 000,00		66 393,13
Provisions pour charges sur legs ou donations							
Provisions pour pensions et obligations similiaires	50 258,60		50 258,60	824 162,63	39 233,35		913 654,58
Provisions pour restructurations							
Provisions pour impôts							
Provisions pour charges à répartir							
Autres provisions pour charges	38 762,74		38 762,74				38 762,74
TOTAL	**115 414,47**		**115 414,47**	**824 162,63**	**79 233,35**		**1 018 810,45**
Dont dotations et reprises:							
- d'exploitation					79 233,35		
- financière							
- exceptionnelle							
Ecart : dotations et reprise sur legs ou donations en compensation des produits							

4.2.7 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 019 957	3 003 326	13 305	3 326
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 741 617	1 566 724	130 038	44 855
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 514 638	3 514 638		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	11 639 716	11 144 007	495 709	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	530 418	530 418		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	189 964	189 964		
TOTAL	**20 636 310**	**19 949 076**	**639 052**	**48 181**
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	42 045			

4.2.8 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	364 268
2) Dettes concernant les congés payés	3 187 626
3) Personnel - Autres charges à payer (précarité, Ségur santé)	677 966
4) Organismes sociaux (IJSS)	52 316
5) Etat - Autres charges à payer	553 258
6) Autres charges à payer	7 048
TOTAL	4 842 481

4.2.9 Détail des produits constatés d'avance

Détail des produits	Montants
Location copieurs	86 062
Subventions	103 901
TOTAL	189 964

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Présentation du compte de résultat

Les reports et utilisations des fonds dédiés, présentés après le résultat exceptionnel en 2019, sont inclus dans le résultat d'exploitation. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions.

	2020	2019 reclassé	Reclassement	2019 approuvé
Produits d'exploitation	65 869 655,22	61 534 167,62		61 534 167,62
Utilisation des fonds dédiés	248 300,99	196 294,89	196 294,89	
Total des produits d'exploitation	66 117 956,21	61 730 462,51	196 294,89	61 534 167,62
Charges d'exploitation	64 488 919,04	61 801 026,28		61 801 026,28
Report en fonds dédiés	56 123,04	54 308,43	54 308,43	
Total des charges d'exploitation	64 545 042,08	61 855 334,71	54 308,43	61 801 026,28
Résultat d'exploitation	1 572 914,13	-124 872,20	141 986,46	-266 858,66
Résultat financier	-1 751,09	-2 043,27		-2 043,27
Résultat exceptionnel	31 660,23	22 937,29		22 937,29
Impôt sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-196 294,89	196 294,89
Engagements à réaliser sur les ressources affectées			54 308,43	-54 308,43
Excédent ou déficit	**1 602 823,27**	**-103 978,18**		**-103 978,18**

5.2 Présentation des produits d'exploitation

La présentation des produits d'exploitation retenue en 2019 ne correspond pas au classement à effectuer dans les comptes de 2020. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions

Produits d'exploitation	2020	2019 reclassé	Reclassement	2019 approuvé
Cotisations		420,00		420,00
Ventes de biens et services / ventes de marchandises				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
dont ventes de biens relatives aux activités SMS				
Ventes de prestations de services	456 733,31		-60 842 600,21	60 842 600,21
dont parrainages				
dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS	*390 013,31*			
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	65 020 983,85	61 561 574,38	60 842 600,21	129 637,88
dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités SMS	*64 140 778,37*	*61 328 748,26*	*60 842 600,21*	*56 089,21*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
dont dons manuels				
dont Mécénats				
dont Legs, donations et assurances vie				
Contributions financières				
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31 184,86	41 837,67		41 837,67
Utilisations des fonds dédiés	248 300,99			
Autres produits	360 753,20	519 671,86		519 671,86
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**66 117 956,21**	**62 123 503,91**		**61 534 167,62**

5.3 *Détail des financements publics*

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Région	CAF	Autres (1)	Total
Concours publics			39 133 373	25 007 405			64 140 778
							-
							-
Subventions d'exploitation		2 889	645 026			231 840	879 755
							-
							-
Subventions d'investissements			148 639				148 639
							-
							-
TOTAL	-	2 889	39 927 038		-	-	65 169 173

(1) : Fondation de France, AGIRC-ARRCO, Pôle emploi (CUI, Emploi Franc), CPAM, ASP (Chômage partiel), FEHAP

5.4 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Réaffectation des surcoûts Covid	2 097 145
Amendes et pénalités	1 030
Divers	771
Régularisation emprunt	30 268
TOTAL	2 129 214

Détail des produits	Montants
Réaffectation des surcoûts Covid	2 097 145
Quote-part des subventions	58 185
Divers	5 544
TOTAL	2 160 874

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31 660

5.5 Tableau de suivi des legs, donations et assurances vie

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	**Montants**
Montant perçu au titre d'assurances-vie Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'art. 213-9 Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	
CHARGES	**Montants**
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs et donations.	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	-

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2020. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

L'entité n'a pas effectué avec des personnes physiques ou morales, dénommées contrepartie, des transactions courantes non conclues à des conditions normales.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit part à moins d'un an part à plus d'un an et moins de 5 ans part à plus de cinq ans b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer) - crédit bail mobilier - crédit bail immobilier c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues b) réservation de lits	

6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garantie	Nature de la garantie	Montant

6.4 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	65,74	
Non cadres	733,69	
TOTAL	799,43	-

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 59 976 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➢ **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 110 107 €.